

Communauté de Communes



**Lure
Vançon
Durance**

Le village – 04290 SALIGNAC

Tél. 04.92.34.46.75

Fax. 04.92.32.69.86

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA C.C.L.V.D.**

Séance du 25 août 2015

Étaient présents :

Pour la commune d'Aubignosc :

René AVINENS, Président
Frédéric ROBERT,
Nicole TURCAN,

Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :

Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Vice-président
Olivier LENOIR,

Pour la commune de Peipin :

Frédéric DAUPHIN, Vice-président
Béatrice FIGUIERE,
Gregory BERTONI
Joëlle BLANCHARD,
Philippe SANCHEZ-MATHEU,

Pour la commune de Montfort :

Jean-Pierre GROS,
Nathalie NICOLINO,

Pour la commune de Salignac :

Chantal CHAIX, Vice-présidente
Christian TRABUC,

Pour la commune de Sourribes :

Patrick HEYRIES, Vice-président
Alain RAVEL

Pour la CCLVD :

Emily FAVRE, Directrice
Marina PAMPLONA, Chargée de mission

Étaient absents excusés :

Robert ESCARTEFIGUE, Marie-José ESTUBIER (pouvoir à Michel FLAMEN D'ASSIGNY), Yannick GENDRON (pouvoir à Jean-Pierre GROS), Isabelle MORINEAUD (pouvoir à Chantal CHAIX) Sabine PTASZYNSKI (pouvoir à Frédéric DAUPHIN), Farid RAHMOUN.

Secrétaire de séance : Nathalie NICOLINO

Séance ouverte à 18h35, avec 16 présents et 4 pouvoirs. Le quorum est atteint.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU

Le compte-rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

2. RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES ET LE CENTRE AERE

Les accueils collectifs de mineurs (TAP et centre de loisirs les petites Bouilles) nécessitent des taux d'encadrement spécifiques. Afin de répondre à ces normes d'encadrement et assurer la sécurité des enfants il est nécessaire d'embaucher un agent supplémentaire.

Cet agent sera chargé d'assurer l'animation :

- des temps d'activités périscolaires sur 3 communes de la Communauté de communes 3 fois par semaine
- de l'accueil de loisirs de la CCLVD (Peipin/Salignac) pendant les petites vacances et la période estivale

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de délibérer sur ce poste.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide de créer un poste de contractuel pour accroissement temporaire d'activités dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation de 2^{ème} classe, dont les caractéristiques sont les suivantes : CDD pour la période du 1er septembre 2015 au 31 juillet 2016, à 17/35ème temps de travail annualisé affecté aux services périscolaires et à l'accueil de loisirs de la C.C.L.V.D, travail sur plusieurs communes.

3. ATTRIBUTION DU MARCHE FOURNITURE REPAS

L'entreprise LOU JAS fournit les repas des 4 restaurants scolaires de la communauté de communes.

Le marché de fourniture des repas des restaurants scolaires arrivant à son terme en juillet 2015, un appel à concurrence a été lancé.

L'entreprise Lou Jas a répondu. Elle propose, après négociation, un prix unitaire de 3.96 T.T.C.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire attribue le marché de fourniture des repas des restaurants scolaires à l'Entreprise adaptée Lou Jas, au prix d'achat de 3.96€ T.T.C./repas. Il autorise le Président à signer le contrat correspondant.

4. TARIFICATION DES REPAS

Les tarifs concernant la cantine durant le temps méridien pour l'année scolaire 2014-2015 sont :

- 3,90 € pour les adultes,
- 3,30 € pour le premier enfant,

- 3,00 € à partir du 2^{ème} enfant
- 0,00 € temps méridien (ne sont accueillis sur le temps méridien que les enfants qui sont également inscrits à la cantine)

Chaque année, la CC augmente ces tarifs en fonction de la révision annuelle des prix appliqué par Lou JAS. Aussi au vu des nouveaux tarifs repas pratiqués par LOU JAS, il conviendra de revoir les tarifs appliqués aux familles. Toutefois vu la proximité de la rentrée il est proposé de revoir ces tarifs lors d'un prochain conseil.

5. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES PHOTOCOPIEUSES

Une partie du parc des copieurs de la CCLVD est vieillissant et commence sur certaines écoles à montrer des signes de faiblesse. Aussi, afin de renouveler les copieurs et bénéficier de tarifs de maintenance en fonction du coût/copie plus attractifs, une consultation pour l'achat ou la location et maintenance des copieurs des écoles de Peipin, Montfort, CVSD, Salignac et Aubignosc a été lancée.

3 propositions ont été reçues et analysées.

Au regard des trois critères proposés pour la mise en concurrence (valeur technique de l'offre, prix, délai de livraison, intervention, SAV), la Société Original System, propose l'offre la plus intéressante.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'attribuer le marché achat et maintenance de 5 copieurs numériques à la Société Original System pour un montant d'achat de 6 864€ HT.

6. RECRUTEMENT D'UN ADJOINT D'ANIMATION SUR MONTFORT

Le contrat d'adjoint d'animation sur Montfort établit pour assurer le service de la cantine, la garderie périscolaire, le temps d'activités périscolaires, puis une partie de ménage arrive à échéance le 31 août 2015. Les besoins motivant la création de poste étant pérennes, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de créer un poste d'adjoint d'animation de 23.3/35^{ème} affecté aux services périscolaires de Montfort et de CVSD, rémunération au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe + primes et avantages prévus pour le cadre d'emploi des adjoints d'animation en particulier et pour le personnel de la communauté de communes en général.

La personne qui occupe le poste jusqu'à présent donne satisfaction aussi Monsieur le Président propose de la recruter par voie statutaire, sur le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide de créer un poste d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 23.3/35^{ème} selon les conditions définies ci-dessus. Il autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires à la vacance de poste et à la nomination de l'agent.

7. REMPLACEMENT PENDANT SON CONGE MATERNITE DE L'ADJOINT TECHNIQUE CHARGE DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX SCOLAIRES SUR MONTFORT

L'adjoint technique chargé de l'entretien des locaux scolaires, des locaux communaux et du service cantine de Montfort va être en congé de maternité du 10 Octobre 2015 au 9 avril 2016.

Monsieur le Président propose de réaffecter, le temps du remplacement, une partie des heures à l'adjoint d'animation qui souhaiterait ainsi compléter son emploi du temps.

Ainsi le poste à remplacer serait un poste de 17.5h.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de délibérer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide dans la mesure du possible de recourir à un contrat aidé pour occuper le poste d'adjoint technique en charge de l'entretien des locaux scolaires de Montfort. Il fixe, pour le contrat permettant remplacement de l'adjoint technique durant son congé de maternité, les modalités suivantes :

- **CDD du 5 Octobre 2015 au 8 avril 2016**
- **Cadre d'emploi des adjoints techniques**
- **17.5/35^{ème} annualisées affectées au ménage de l'école, de la mairie et au service de cantine,**
- **rémunération au SMIC horaire en vigueur + primes et avantages prévus pour le cadre d'emploi des adjoints techniques en particulier et pour le personnel de la communauté de communes en général,**

8. APPROBATION DU REGLEMENT PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Dans un souci de clarification et simplification de ces différentes réglementations (règlement intérieur des services périscolaires, des services extrascolaires et des TAP), Monsieur le Président propose de rédiger un seul et même règlement intérieur. Ce règlement définirait les conditions d'inscription et les modalités de fonctionnement des différents accueils de la Communauté de communes Lure Vançon Durance. Il s'appliquerait à toute personne bénéficiant de ces services.

Monsieur le Président fait lecture du règlement aux membres du conseil communautaire.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la réalisation d'un règlement unique pour l'ensemble des temps d'accueil organisés par la CCLVD et valide le présent règlement.

9. CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ANIMATEUR ET ADJOINT DE DIRECTION POUR L'ACCE DE PEIPIN

Suite au non renouvellement de l'agent en contrat d'avenir, il avait été décidé de procéder au recrutement d'un animateur et adjoint de la directrice pour l'Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Peipin.

A l'issue de l'appel à candidatures et des entretiens, le choix s'était porté sur une jeune femme titulaire du BPJEPS qui a le statut de fonctionnaire actuellement en disponibilité.

Dans la mesure où une partie de son emploi du temps est affecté aux Temps d'Activités Périscolaires et que ces derniers sont susceptibles d'évoluer, il avait été proposé de recourir à un CDD pour accroissement temporaire d'activités jusqu'au mois de septembre.

Aujourd'hui le besoin sur ce poste a été clairement identifié et l'emploi du temps défini.

Monsieur le Président propose donc de créer un poste permanent d'animateur périscolaire et adjoint de direction pour l'ACCE de Peipin, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée hebdomadaire de travail : 31 heures annualisées
- Rémunération afférente au cadre d'emploi des adjoints d'animation + primes et avantages prévus pour ce cadre d'emploi en particulier et pour le personnel de la communauté de communes en général,
- Remboursement des frais de transport afférents au service, à partir de la résidence administrative.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de délibérer sur la création de ce poste. La personne qui occupe le poste jusqu'à présent donne satisfaction aussi Monsieur le Président propose de la recruter par voie statutaire, sur ce poste.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide de créer un poste permanent d'animateur et adjoint de direction pour l'ACCE de Peipin selon les conditions exposées ci-dessus. Il autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires à la vacance d'emploi et à la nomination de l'agent.

10. NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ESPACE INTERGENERATIONNEL

Par délibérations du 30 septembre 2013 puis du 6 janvier 2014, un plan de financement prévisionnel du projet a été arrêté. Ce plan a été modifié le 18 juin dernier. Toutefois, le financement initialement demandé (à travers le FRDT, LEADER, et maîtrise énergie) doit aujourd'hui être demandé à travers le CRET Pays Durance Provence.

A ce jour, trois subventions ont été accordées : une de l'Etat (la DETR) et deux du conseil Départemental (Bâtiments scolaires du premier degré et Salle multi-activités). Dans ce cadre et après renseignements pris auprès de nouveaux partenaires, il est nécessaire de faire évoluer une nouvelle fois ce plan de financement prévisionnel de la façon suivante :

ORGANISME EMETTEUR – Enveloppes sollicitées	Enveloppe prévisionnelle	%
ETAT	149 000	17,75
– Dotation d'équipement des territoires ruraux		
CR PACA – CRET Pays Durance Provence	163 000	19,41
CONSEIL GENERAL	78 000	9,29
– Bâtiments scolaires du premier degré		
– Salle multi-activités		
CAF	167 918.20	20
FEADER	113 754.60	13,55
AUTOFINANCEMENT (dont emprunt)	167 918,20	20
TOTAL	839 591,00	100

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire valide le plan de financement prévisionnel de l'opération tel qu'exposé ci-dessus. Il autorise Monsieur le Président à demander les subventions correspondantes.

11. Proposition pour un SIG Mutualisé

La CCMD, a lancé des sujets d'étude/de réflexion sur la mutualisation d'un SIG – Systèmes d'Information Géographique, à l'échelle de la CCMD. Les Communes de la CCMD, des services de la Mairie de CASA, les services de la CCMD, le SIEAMD ont été rencontrés pour présenter la démarche et établir un diagnostic pendant la période du 09/02 au 18/03/2015. Une présentation identique a été faite aux personnes rencontrées afin d'exposer le souhait de mettre en place un service SIG mutualisé sur la CCMD. Le Pays Dignois ainsi que la DLVA ont été sollicités pour une rencontre avec leurs services SIG. Une réunion pour évoquer un éventuel travail partenarial a eu lieu à Digne le 16 avril. Le sujet SIG (Système d'Information Géographique) a été évoqué à plusieurs reprises et des documents ont été transmis à chaque commune afin de permettre de réfléchir à l'hypothèse d'une mutualisation avec la CCMD.

Pour rappel, un SIG est un outil d'aide à la décision qui comprend 4 composantes : le matériel informatique, le logiciel SIG, les données, les ressources humaines.

Le conseil communautaire décide qu'une réunion commune soit organisée pour en discuter avec la CCMD.